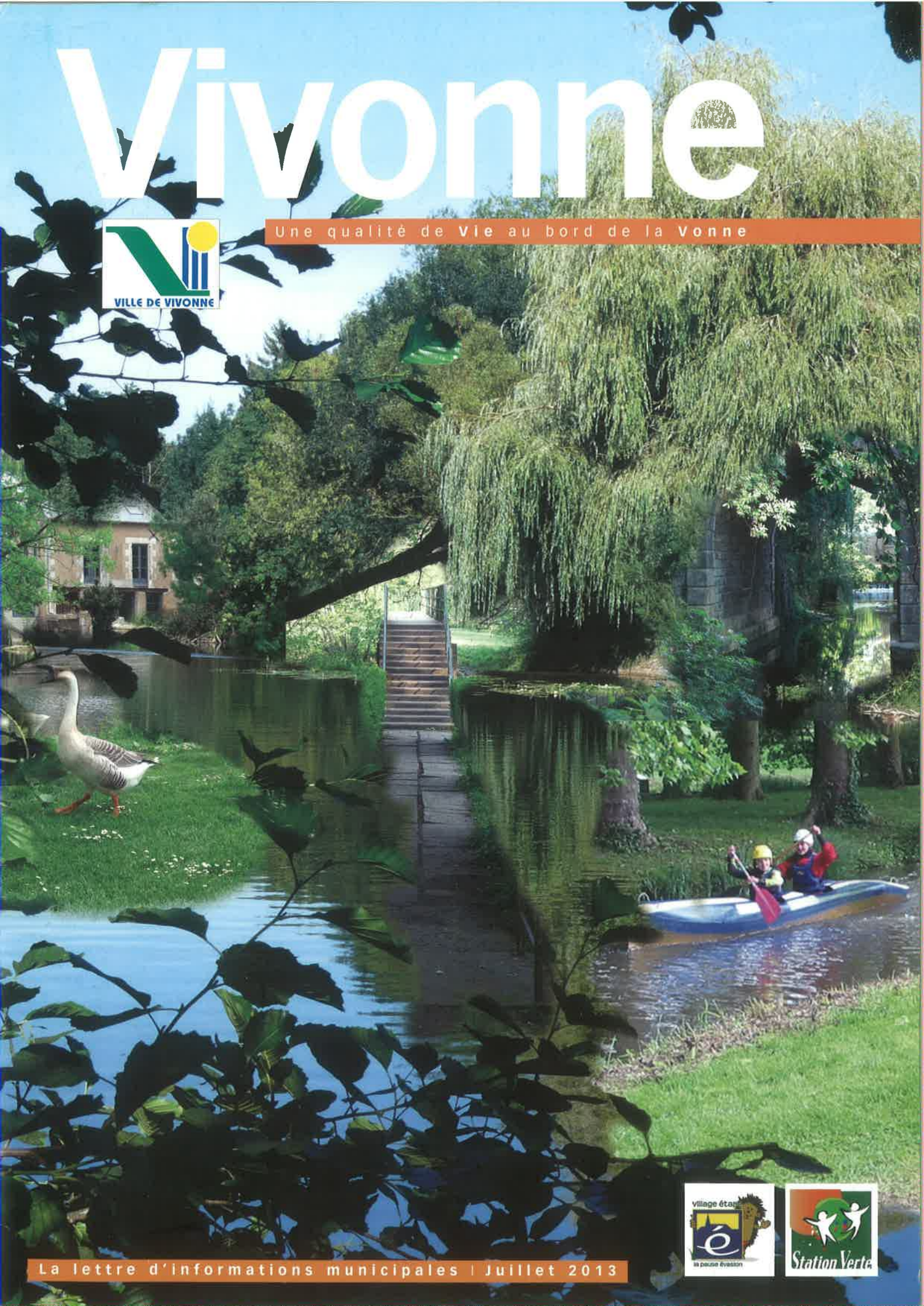


# Vivonne



Une qualité de Vie au bord de la Vonne



# Sommaire

Le mot du maire	page 2
Zoom sur	page 3
En quelques chiffres	page 4-5
Associations à vivonne	page 6
Informations pratiques	page 7
Agenda des manifestations	page 8
Informations économiques	page 8

# Permanences

DES ÉLUS EN MAIRIE  
AU 05 49 43 41 05

M. Ramblière, maire :	sur rendez-vous
M. Quintard :	sur rendez-vous
M. Compagnon :	le mercredi matin
M. Marti :	le samedi matin
M. Pasquet :	le vendredi matin
M. Peyrelade :	sur rendez-vous
M <sup>me</sup> Gargouil :	sur rendez-vous

Permanences de Maurice RAMBLIERE, Conseiller Général  
Maurice Ramblière, Maire de Vivonne, Vice Président du Conseil Général, chargé de la culture et des sports, se tient à votre disposition pour vous recevoir sur rendez-vous, en téléphonant au 05 49 43 41 05 ou au 06 08 80 38 47. Pendant la période estivale, la Mairie sera fermée le samedi matin du 13 juillet au 24 août inclus.

## Édito

### LA COMMUNE A GRANDI



**L**a fin du mandat de cette municipalité approche. Que le temps passe vite !

Nombreuses sont les réalisations qui ont été menées à terme : de la construction de la médiathèque en 2003, à celle de la garderie; de la base de canoë et des ateliers techniques municipaux en 2012; avec l'arrivée du Centre pénitentiaire, la rénovation de l'école élémentaire, l'entretien et l'agrandissement de l'école maternelle, la construction du dojo; l'acquisition de réserve foncière, l'assainissement collectif des villages de Naslin et du Peu de Thay, sans oublier la nouvelle station d'épuration et bien d'autres actions importantes que je ne peux citer ici (voirie, patrimoine etc.); en passant par les nouveaux logements construits dans les différents lotissements et l'aménagement de zones artisanales, nous avons rendu notre commune active et attractive, porteuse de nouveaux atouts et de nouvelles attentes.

Je veux remercier chaleureusement mon équipe municipale qui m'a apporté son soutien pour prendre ces décisions importantes pour l'avenir de notre territoire,

c'est aussi avec l'aide des services administratifs et techniques, dirigés par Madame DELHOMME pendant de longues années puis Madame VINATIER pendant un an et Madame BERTHOMME aujourd'hui, qui ont apporté compétences et technicité dans tous les dossiers.

Par ce petit mot, je voudrais témoigner ma reconnaissance à la population, représentant aujourd'hui 3830 habitants, qui a su, dans une forte majorité m'encourager tout au long de ce chemin qui connu, parfois, quelques obstacles.

Beaucoup d'investissements furent nécessaires à l'évolution de notre belle commune de Vivonne et malgré le contexte économique actuel, je suis convaincu que nous avons choisi le bon moment, même s'il reste encore beaucoup à faire.

Je suis fier de notre commune aujourd'hui.

Maurice RAMBLIERE  
Maire et Conseiller Général

Un bel été à toutes et à tous  
Bien fidèlement.

### LE MARCHÉ DES PRODUCTEURS AURA LIEU LE 7 AOÛT 2013

Devant le succès de ces dernières années, le marché des producteurs est devenu un rendez-vous incontournable. La dixième édition se déroulera le mercredi 7 août 2013 dans le parc de Vounant.

Venez découvrir les nombreuses spécialités locales et réveillez vos papilles en les dégustant, en compagnie des producteurs présents sur le site ; tout cela dans une ambiance très conviviale.



Une qualité de Vie au bord de la Vonne



# Zoom sur...

## AIRE AQUATIQUE

**Horaires d'ouverture du 15 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2013**

- Pour la période du **15 juin au 30 juin inclus**:
  - du mardi au vendredi: de 14h à 19h
  - les samedis et dimanches: de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h.
- Pour la période du **1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> septembre inclus**:
  - les lundis: de 14h à 19h30
  - du mardi au dimanche: de 10h30 à 12h30 et de 14h à 19h30 - selon les conditions climatiques.
  - Fermeture le lundi matin.

## AMÉNAGEMENTS DU CENTRE-BOURG

La commune continue les travaux d'aménagement du carrefour avenue Henri Pétonnet - rue de la Mairie au carrefour avenue Henri Pétonnet - avenue de la Plage. Dans la continuité de ceux réalisés rue de la Mairie, ils s'appuient sur deux points: l'accessibilité du chemin piéton par la mise aux normes des trottoirs et la sécurité notamment à proximité de l'école et des commerces. Les travaux de sécurisation se sont terminés par l'implantation d'un rond-point à l'intersection, de l'avenue de la Plage à hauteur de l'office de tourisme. Ils s'inscrivent dans une amélioration du cadre de vie et redonnent un coup de jeunesse dans ce secteur. Coût global : 320000 euros.

## RYTHME SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE

Qu'en est-il pour les enfants des écoles primaires de Vivonne. Nationalement, un décret précise que dorénavant l'école primaire (maternelle et élémentaire, publique et privée) s'organise comme suit : l'enseignement est de 25 h par semaine sur neuf demi-journées étalées sur cinq jours :

- Lundi, Mardi
- Mercredi matin
- Jeudi et Vendredi

Le temps de classe est de 5h30 par jour et de 3h pour le mercredi matin.

La pause de midi (dite méridienne) est au minimum d'1h30 (actuellement 2h à Vivonne).

Quel changement pour les élèves de Vivonne : Les écoles de Vivonne pratique déjà la semaine de cinq jours mais pour 26h par semaine, aussi, toutes les trois semaines, un mercredi matin est libéré permettant ainsi les 25h d'enseignement prévues par l'Éducation Nationale. Par dérogation et pour l'année scolaire 2013-2014, cette disposition est maintenue, ce qui implique qu'il n'y a aucune modification sur les rythmes actuels, notamment du ramassage scolaire et des entrées / sorties des écoles.

## CAMPING

Le camping municipal de Vivonne est géré pour la deuxième année, par les Établissements Roussel Montigny Yves assisté par Christophe et Séverine, sa conjointe. Après les travaux réalisés par la Mairie et l'équipe en place, le nouveau classement «trois étoiles», nouvelles normes a été attribué par le ministère du tourisme. Le site Internet : [www.vivonne-camping-roussel-montigny.com](http://www.vivonne-camping-roussel-montigny.com) fonctionne pour la seconde année avec de nombreuses visites. Une «destination pêche» est créée avec un portillon d'accès directe à la rivière pour les pêcheurs depuis les emplacements. Des caravanes en location sont disponibles. Des emplacements «loisirs» sont créés pour les vacanciers de la région avec un prix forfaitaire sur la saison. N'hésitez pas à nous rendre visite! Tél.: 05 49 43 25 95



## LES 28 ET 29 SEPTEMBRE : LA SAINT-MICHEL FÊTE LA CHÈVRE !



Cette Année, l'Association « La route du chabichou » vient animer notre traditionnelle fête de la Saint Michel.

Ce sera pour tous les visiteurs l'occasion de célébrer les producteurs caprins, acteurs de la vie rurale, mais aussi de découvrir de nouveaux produits et de promouvoir notre territoire.

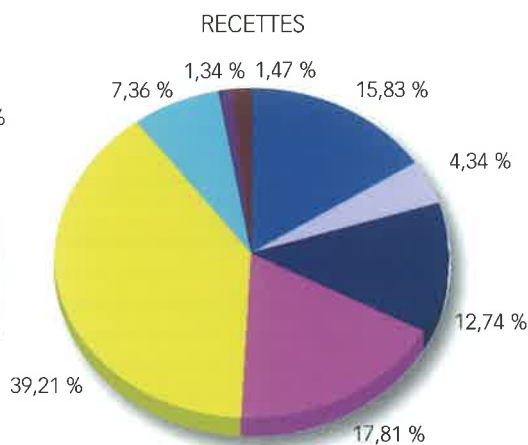
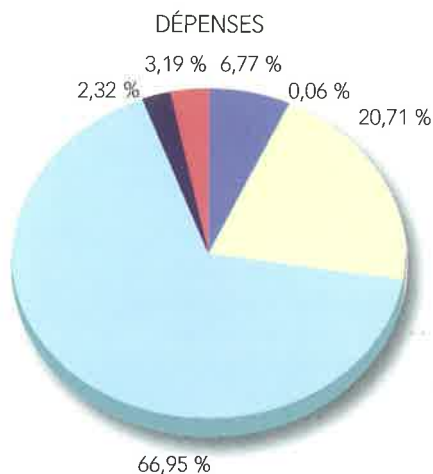
Alors, n'hésitez pas à venir passer un agréable moment auprès des éleveurs et des producteurs de fromages de chèvre qui vous feront découvrir leur métier, leur savoir-faire et leurs délicieux fromages.

Sans oublier toutes les animations proposées par nos différentes associations dans le cadre de cette manifestation.



# En quelques chiffres...

Vue d'ensemble par chapitres d'investissement en dépenses et recettes  
Commune de Vivonne - 2013



Les chapitres sont nommés:  
D pour Dépenses (ex. : D16, D20, etc.)  
R pour Recettes (ex. : R021, R10, etc.)

- Chapitre D 16 ( 155,4 K€ )
- Chapitre D 20 ( 1,3 K€ )  
(Le chiffre étant trop petit, cette couleur n'est pas visible sur le graphique)
- Chapitre D 21 ( 475,4 K€ )
- Chapitre D 23 ( 1536,7 K€ )
- Chapitre D 020 ( 53,3 K€ )
- Chapitre D 040 ( 73,2 K€ )
- Chapitre R 021 ( 363,4 K€ )
- Chapitre R 024 ( 99,5 K€ )
- Chapitre R 10 ( 292,4 K€ )
- Chapitre R 13 ( 408,8 K€ )
- Chapitre R 16 ( 900 K€ )
- Chapitre R 27 ( 166,9 K€ )
- Chapitre R 001 ( 28,5 K€ )
- Chapitre R 040 ( 33,7 K€ )

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRES	DÉSIGNATION	MONTANT en k€
D 16	Emprunts et dettes assimilés	155363
D 20	Immobilisations incorporelles	1300
D 21	Immobilisations corporelles	475350
D 23	Immobilisations en cours	1536687
D 020	Dépenses imprévues	53251
D 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	73206
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 295 158</b>

#### LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

- Les acquisitions de terrains.
- L'achèvement des constructions : canoë, restauration de l'église, aménagement de l'école élémentaire.
- L'aménagement de l'avenue Pétonnet.
- Divers travaux de voirie.

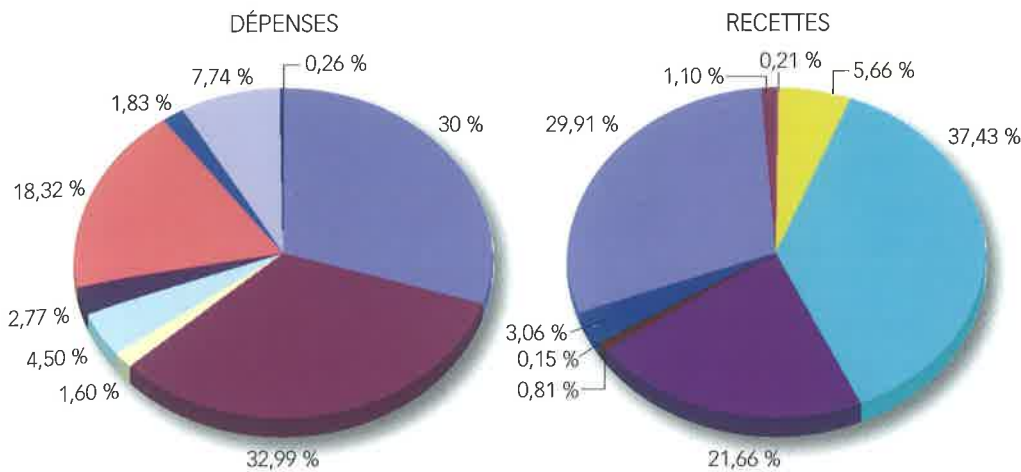
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
CHAPITRES	DÉSIGNATION	MONTANT en k€
R 021	Virement de la section de fonctionnement	363357
R 024	Produits de cessions d'immobilisations	99500
R 10	Dotations, fonds divers et réserves	292388
R 13	Subventions d'investissement reçues	408807
R 16	Emprunts et dettes assimilés	900000
R 27	Autres immobilisations financières	168914
R 001	Excédent d'investissement : reporté	28485
R 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	33706
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>2 295 158</b>

#### LES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Les subventions sur les différents investissements.
- Cession d'immeubles.
- Les emprunts.



Vue d'ensemble par chapitres de fonctionnement en dépenses et recettes  
Commune de Vivonne - 2013



- Chapitre D 011 ( 1408,7 K€ )
- Chapitre D 012 ( 1549,5 K€ )
- Chapitre D 014 ( 75 K€ )
- Chapitre D 65 ( 211,4 K€ )
- Chapitre D 66 ( 130 K€ )
- Chapitre D 67 ( 660,4 K€ )
- Chapitre D 022 ( 85,8 K€ )
- Chapitre D 023 ( 363,4 K€ )
- Chapitre D 042 ( 12,1 K€ )
- Chapitre R 013 ( 10 K€ )  
(Le chiffre étant trop petit, cette couleur n'est pas visible sur le graphique)
- Chapitre R 70 ( 266 K€ )
- Chapitre R 73 ( 1757,6 K€ )
- Chapitre R 74 ( 1017,2 K€ )
- Chapitre R 75 ( 38 K€ )
- Chapitre R 76 ( 7,2 K€ )
- Chapitre R 77 ( 143,9 K€ )
- Chapitre R 002 ( 1404,6 K€ )
- Chapitre R 042 ( 51,6 K€ )

DÉPENSES ET FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	DÉSIGNATION	MONTANT en k€
D 011	Charges à caractère général	1408745
D 012	Charges de personnel et frais assimilés	1549543
D 014	Atténuations de produits	75000
D 65	Autres charges de gestion courantes	211400
D 66	Charges financières	129997
D 67	Charges exceptionnelles	860409
D 022	Dépenses imprévues	85781
D 023	Virement à la section d'investissement	363357
D 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	12100
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>4696333</b>

LES PRINCIPALES CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

- Les frais d'entretien par des prestataires : terrains, bâtiments, équipements et matériel : (entretien voies et réseaux y compris peinture routière, point à temps, convention Vision + Sorégie/Entretien des terrains et des bâtiments municipaux/Entretien des véhicules/Espaces verts/Maintenance informatique et copieurs...)
- Les dépenses d'énergie - électricité, gaz, combustibles
- Les achats alimentaires pour la cantine scolaire : les fournitures d'entretien et de petits équipements.
- Les frais de fournitures des services scolaires et des services culturels.

RECETTES ET FONCTIONNEMENT		
CHAPITRES	DÉSIGNATION	MONTANT en k€
R 013	Atténuation de charges	10000
R 70	Produits des services, domaine et ventes diverses	265956
R 73	Impôts et taxes	1757628
R 74	Dotations, subventions et participations	1017232
R 75	Autres produits et gestion courante	38010
R 76	Produits financiers	7243
R 77	Produits exceptionnels	143857
R 002	Excédent de fonctionnement reporté	1404806
R 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1600
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>4696333</b>

LES CHARGES DE PERSONNEL

- Rémunération brute des titulaires. Rémunération brute des contractuels (saisonniers, remplacements). Charges sociales, CNAS, assurance groupe, médecine du travail.

LES PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Les produits des services scolaires, sportifs. Les recettes fiscales : Taxe foncière, habitation, CFE.
- Les dotations de l'État.

Cette année la commune n'a pas augmenté les taux.



# Associations à Vivonne

## LE JUDO CLUB DE VIVONNE C'EST...

**U**n encadrement d'éducateurs sportifs diplômés d'état en place depuis de nombreuses années, qui assure une dynamique et une pérennité de l'animation des diverses activités de l'association sportive. Une structure active qui existe depuis 1996 et qui rencontre un vif succès depuis une dizaine d'années auprès de toutes les catégories d'âges et les différents objectifs de ces plus de 150 licenciés. Une école de judo, mais également le ju-jitsu (techniques d'autodéfense) qui sont présents tous les soirs de la semaine au dojo de Vivonne du mardi au vendredi, le club intervient également dans les écoles environnantes, et dans des structures adaptées avec un travail toujours inscrit dans les valeurs du Code Moral du Judo; la politesse - le courage - la sincérité - l'honneur - la modestie - le contrôle de soi - l'amitié... Le judo club vivonnois est aussi une association multi-sports qui organise des stages multi-activités lors des vacances d'été notamment, avec cet objectif toujours affirmé de proposer aux enfants des activités physiques et un épanouissement adaptés à la demande de chacun. Tous les renseignements et les



contacts sont sur le site Internet régulièrement mis à jour; <http://jcvivonne.jimdo.com> ainsi que les résultats sportifs et des illustrations d'animation tel que le tournoi départemental de Judo organisé tous les ans sur le plateau sportif de Vivonne. N'hésitez pas à pousser la porte du dojo, et venir découvrir les activités, les professeurs, les bénévoles et les licenciés qui se feront une joie de vous accueillir dans leur dojo, avec le double esprit sportif et martial, ainsi que dans une ambiance familiale, qui sont les fondements de l'identité de ce joli club de Vivonne.

## LE KARATÉ CLUB ITEUIL/VIVONNE

**L**e karaté club Iteuil/Vivonne accueille 80 licenciés, adultes et enfants, sur les tatamis. La création des différentes sections de karaté handicap et adapté permettent de rendre accessible cet art martial à toutes les personnes porteuses d'un handicap psychique ou physique.

Chacun peut pratiquer en fonction de sa recherche personnelle, c'est un art martial ouvert à tous, jeunes et moins jeunes, hommes ou femmes. Cela peut-être la recherche du bien-être, la recherche d'une pratique sportive et compétitive ou de loisir, mais surtout une recherche de développement personnelle et d'épanouissement que l'on ne retrouve pas dans les sports de combat. C'est un art qui peut-être pratiqué tout au long de sa vie en fonction de



ses capacités et permet de maintenir une bonne forme physique et une bonne harmonie de sa santé mentale. Toutefois, beaucoup plus qu'une simple technique de self-défense et d'attaque, il procure au corps souplesse et résistance; c'est quand même l'esprit qui permet l'évolution et l'adaptation de son corps aux aléas de la vie. C'est une excellente école pour la maîtrise de soi, et une certaine philosophie de l'existence, une «façon d'être».

### Cette année le club a organisé différents stages :

- stage de ligue, préparation aux passages de grades sous la direction d'un expert fédéral,
- école des cadres pour la formation des futurs enseignants (24 mars 2013),
- stage de la Vienne sous la direction technique du club (9 février 2013),
- le 15 juin 2013 à Iteuil, s'est déroulée la sixième Coupe de France de Karaté Adapté.

Les membres du club sont très investis dans les instances fédérales. Loïc Bugeau est directeur technique départemental et Patrick Maillou Président Départemental et Vice-Président de la ligue de Karaté Poitou-Charentes.

### Les enseignants

- Loïc Bugeau, dan DEJEPS, directeur technique
  - Laurent Thomy, troisième dan DEJEPS
  - Julien Ouachene, DIF
  - Patrick Maillou, DIF Président du club,
- (pour tout renseignement : [patrickmaillou@orange.fr](mailto:patrickmaillou@orange.fr))

6

Une qualité de Vie au bord de la Vonne



# Informations pratiques

**N'attendez pas la date butoir du 8 mars 2015, équipez-vous d'un Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF).**

**U**n DAAF est un boîtier qui fonctionne sur pile (un signal sonore indique quand la pile doit être changée). Dès les premières fumées, il émet une alarme puissante d'environ 85db qui permet de vous alerter, d'évacuer votre habitation et de préserver vos biens si le feu est naissant et maîtrisable. Pour tous les détecteurs, la norme obligatoire est EN 14604 ou NF 292 14604.

L'installation, l'entretien et le bon fonctionnement de l'appareil incombe à l'occupant du logement, qu'il soit propriétaire ou locataire. Il doit être installé au plafond dans le couloir desservant les chambres, à chaque étage si votre maison se répartit sur plusieurs niveaux, sous-sol compris. Il est recommandé de ne pas l'installer dans la cuisine, la salle de bain et la chaufferie afin d'éviter les déclenchements intempestifs.

S'équiper d'un DAAF, c'est sauver des vies.



## ÉLECTION MUNICIPALE DE MARS 2014: CE QUI VA CHANGER POUR LES VIVONNOIS!

**L**a nouvelle loi électorale adoptée le 17 mai 2013 précise que pour les communes de plus de 1000 habitants (recensement 2013), l'élection des conseillers municipaux se fait au scrutin de liste proportionnel à deux tours. La

commune de Vivonne ayant franchi le seuil de 3500 habitants, le conseil sera constitué de 27 conseillers. Les listes devront donc comporter 27 noms respectant la règle de la parité un homme (une femme) suivi d'une femme (un homme).

Vous aurez donc à déposer dans l'urne, le bulletin de la liste de votre choix sans rature ni surcharge. Sur cette liste, certains noms seront «fléchés» comme délégué(e)s communautaires respectant la même règle de parité.

**Résultats :** si une liste atteint 50% des suffrages, il n'y a pas de second tour.

**La liste en tête bénéficie de la prime majoritaire (50% des sièges donc 13 sièges pour la liste majoritaire). Les autres sièges sont répartis à la proportionnelle des voix obtenues entre toutes les listes ayant obtenues plus de 5% des suffrages.**

Les sièges communautaires (cinq pour Vivonne) sont répartis suivant le même calcul.

**Pour pouvoir voter, il est désormais obligatoire de se munir de sa carte d'électeur et de sa carte d'identité.**

**Rappel :** Pour pouvoir voter en 2014, les citoyens doivent être inscrits sur les listes électorales; **la date limite d'inscription étant fixée au 31 décembre 2013.**

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire (à effectuer au plus tôt). L'inscription sur les listes électorales est possible directement à la mairie ou par courrier. Pièces à fournir : formulaire d'inscription, photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

